

DELIBERATIONS du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 octobre 2016

Délibération n° 2016 – 19/10/2016 – 21

*Approbation des conventions et contrats emportant versement de subvention
ou engageant l'université de Bourgogne*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Après en avoir délibéré

Approuve avec 25 voix pour (unanimité) :

les contrats et conventions emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne suivants :

Pôle ou service instructeur : PAJI

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires	Objet	Montant de la subvention
7640	Site d'Auxerre	20-juil.-16	Ville d'Auxerre	Avenant n°4 à la convention signée le 1/03/2011. Revalorisation de l'aide financière accordée aux convives salariés du site universitaire d'Auxerre dont la rémunération est calculée sur la base de l'indice majoré inférieur ou égal à 465 ; l'aide financière de l'université passe de 1,21 euros à 1,22 euros par repas à effet au 1er janvier 2015.	1,22€ par repas
7645	Pôle RH	29-août-16	CHU 1 bd Maréchal de Latre de Tassigny 21000 DIJON	Avenant n°1 à la convention n° 5424. Versement d'une subvention au CHU en vue de participer au financement du remplacement du Professeur Alain Bonnin dans le laboratoire de Parasitologie Mycologie pour la durée du mandat de Monsieur Bonnin.	10 000€ (09/2016) 20 000€ (07/2017) 20 000€ (07/2018) 20 000€ (07/2019) 10 000€ (07/2020)
7648	Service social	02-sept.-16	BOURGOGNE REPAS Zone artisanale du Bois Bernoux 71290 CUISERY	Mise en œuvre de l'aide financière accordée aux agents du site universitaire de Chalon sur Saône dont la rémunération est calculée sur la base de l'indice majoré inférieur ou égal à 465. Montant de l'aide financière accordée par l'université : 1,22€ par personne pour le repas de midi.	1,22€ par repas

Pôle ou service instructeur : Pole culture UB 82

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires Financeurs	Objet	Montant de la subvention	Informations complémentaires
82	Pole culture / Atheneum	07/09/16	DRAC de Bourgogne	mettre en oeuvre de programme d'actions pour les missions culturelles	60 000€	Convention annuelle
82	Pole culture / CNAM	26/09/2016	CNAM	Sauvegarde du patrimoine scientifique	17 000€	Convention année 2017

Pôle ou service instructeur : Pôle RECHERCHE

N°	Contractant / Composante / Laboratoire / Nom du porteur et équipe de recherche	Date d'arrivée	Partenaires financeurs	Objet	Montant de la subvention	Informations complémentaires
2016-0244	AGROSUP DIJON	12/07/2016	PAM M. Patrick GERVAIS	Convention de reversement - projet intégré ALIM+	10 257 € nets de taxes 15 681 € nets de taxes	
2016-0247	Editions l'Harmattan	12/07/2016	CIMEOS M. Eric HEILMANN	Aide à la publication Ouvrage : se nourrir ou manger : les enjeux du repas en établissement de santé"	500 € TTC	
2016-0602	CPTC Mme Sylvie LAIGNEAU FONTAINE Mme Aurélie DELATTRE	23/09/2016	Editions Classiques G (Classiques Garnier)	Edition de l'ouvrage : La muse et l'éphémère. Formes de la poésie de circonstance de l'Antiquité à la Renaissance	500,00 €	
2016-0541	Centre Interlangues	08/09/2016	Editions Orbis Tertius	Ouvrage : "Des génocides dans le monde hispanique contemporain ? Réalités et représentation	1 000,00 €	
2016-0604	CGC M. Jean Louis TORNATORE	23/09/2016	Université Paris Est Créteil Val de Marne	Organisation du Colloque CRHEC - La noblesse des marches, de Bourgogne et d'ailleurs au temps de Marguerite d'Autriche (XVème-XVIème siècle) - 14 et 15 septembre 2016	1 500,00 €	
2016-0249	CPTC Mme Sylvie LAIGNEAU FONTAINE	13/07/2016	BEAUCHESNE Editeur	Aide à la publication La ville et la Coquille, essais sur la vie des images	1 250,00 €	

Dijon, le 20 octobre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement